Marchandiser la nature par ceux-là même qui l'ont martyrisée est une réponse aux souhaits socio-écologiques qui s'expriment depuis la fin du 20ème siècle. L'expression sociale qui milite à bon escient en faveur de la protection de la nature et qui fait écho, au 21ème siècle, a conforté l'idée chez les financiers de développer ce marché illimité en termes de volumes et de cours: *« vous voulez de la nature ? Nous pouvons vous la vendre ; vous exigez des labels ? Nous allons en créer des centaines ».* La nature devient le nouvel Eldorado de la finance.

Cette prise de conscience environnementale s'est retournée contre ceux qui la prônent… et contre la nature qui pourra continuer à être durablement pillée.

Les défenseurs de la nature dont nous sommes, se sont fait rouler dans la farine en trois actes:

une phase pillage et destruction

Nous avons observé une récolte forcenée des ressources naturelles (bois, poisson) et l'extraction intensive de toutes les matières premières au mépris des impacts environnementaux depuis le milieu du 19ème siècle,

une phase hautement spéculative: les permis de polluer

La marchandisation d'actifs immatériels. Les normes de protection consécutives à la raréfaction suscitent l'idée de marché financier. Car il s'agit bien d'un marché de services virtuels, créé uniquement à des fins spéculatives. **Le paroxysme du business : vendre du vent et de l'eau présumés biens communs**… Le marché des crédits-carbone et ses fabuleuses dérives financières, sans gain environnemental, a ouvert de belles opportunités. Plus-value et opportunités de fraude (à la TVA notamment) attisent l'intérêt: le principe est simple: acheter des « bons » à l'étranger et les revendre en France majorés de TVA. La taxe encaissée étant conservée, le greenbusiness est intéressant…mais la perte pour Bercy s'élève à quelques milliards d'euros. La prochaine perspective, car les marchés ont toujours un coup d'avance : développer des produits financiers attachés aux règles de protection *(« ce qui est protégé devient cher »*) : faune, flore, espèces. La baleine, l'ours blanc, l'éléphant, l'abeille…et pourquoi pas un coin d'océan (une aire marine protégée), ou l'eau d'un tronçon de rivière sauvage, par exemple. Les écologistes au service des marchés spéculatifs juteux; c'est assez cocasse. En poussant les prospectives cyniques, il serait financièrement opportun de continuer à polluer la ressource (air, eau) et à raréfier les espèces pour en augmenter la valeur marchande.

une phase « compensation »: les permis de détruire

Le concept initial de « compensation » semblait louable, mais les effets apparaissent éminemment pervers : il autorise et donne l'absolution aux projets qui invalident l'environnement de pouvoir quand même être réalisés. Le maître d'ouvrage, au prix d'un surcoût, a l'autorisation de mettre en oeuvre son projet en zone humide ou de détruire une forêt. Le budget dédié au fonds de « compensation » est d'abord englouti dans des frais d'études dispendieux, puis dilué chez les maîtres d'œuvre successifs. Le solde va enfin à l'opération de « compensation » proprement dite.

La supercherie consiste à faire croire qu'il y a compensation environnementale effective. Or, quand un écosystème est détruit, on ne le reconstruit pas ailleurs, surtout avec un cahier des charges plus soucieux de normes industrielles que d'écologie.

Ce qui est perdu l'est bel et bien…En outre, le territoire national n'est pas extensible: les travaux compensatoires sont bien menés dans secteur réputé « moins intéressant » (lande, parcelles abandonnées par l'agriculture) mais qui fonctionnait avec son propre écosystème et ses espèces inféodées.

**Epilogue**

Le responsable est l'homme: ingénieux, cupide et cynique. Sur ce facteur, rien ne changera. Il serait naïf de l'ignorer.

La destruction des écosystèmes continentaux et halieutiques, la diminution considérable de la biodiversité, sont des pertes irrémédiables que l'homme commence à payer très cher (santé publique, famines).

Ce pillage des ressources et les pratiques non durables vont se poursuivre jusqu'à l'asphyxie des milieux auxquels on inflige une charge supérieure à leurs capacités auto-épuratrice ou de production.

La nouveauté, ces pollutions et ces agressions interviendront désormais dans un cadre bien normé avec l'objectif de « rendement financier maximum durable ». Tout ira donc mieux.

photo: boisement compensateur (NB: tous les boisements compensateurs sont réalisés conformément aux normes de la sylviculture industrielle)

.

.

.

.

.